



CONSEIL AFRICAIN  
ET MALGACHE POUR  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT  
DU CAMES

**Numéro spécial  
Octobre 2025**

# La Revue **Gouvernance** **Développement**

**ISSN-L : 3005-5326**

**ISSN-P : 3006-4406**

*Revue semestrielle*

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

## **LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES**

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

**Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)  
Gouvernance et Développement**



## PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

### Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).  
01BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : [cames@bf.refer.org](mailto:cames@bf.refer.org)

Site web : [www.lecames.org](http://www.lecames.org)

### Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



*Impact Factor. SJIF 2025: 6.993*

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Développement-RGD>

## CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4<sup>ème</sup> édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Bénin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5<sup>ème</sup> journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

## **COMITÉ SCIENTIFIQUE**

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litimné MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bêbê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanahi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamanys Broux de Ismaël KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégnoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

## COMITÉ ÉDITORIAL

### Directeur de publication

Henri BAH: [bahhenri@yahoo.fr](mailto:bahhenri@yahoo.fr)

### Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: [pamphile3@yahoo.fr](mailto:pamphile3@yahoo.fr)

### Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: [ksanaliou@yahoo.fr](mailto:ksanaliou@yahoo.fr)

### Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: [kmariuso@yahoo.fr](mailto:kmariuso@yahoo.fr)

### Secrétariat de la revue

**Contact WhatsApp:** (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

**Email :** [revue.rgd@gmail.com](mailto:revue.rgd@gmail.com)

### Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: [aj\\_djah@outlook.fr](mailto:aj_djah@outlook.fr)

### Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : [landrewkoua91@gmail.com](mailto:landrewkoua91@gmail.com)

### Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: [konzamb@yahoo.fr](mailto:konzamb@yahoo.fr)

### Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : [jeanjacquesseri@yahoo.fr](mailto:jeanjacquesseri@yahoo.fr)

### Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGOU: [ramos2000fr@yahoo.fr](mailto:ramos2000fr@yahoo.fr)

### Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane KOFFI: [koyestekoi@gmail.com](mailto:koyestekoi@gmail.com)

### Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: [kouadioekpo@yahoo.fr](mailto:kouadioekpo@yahoo.fr)

### Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: [lasseyagnele@yahoo.fr](mailto:lasseyagnele@yahoo.fr)

### Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: [kouakousanguen@gmail.com](mailto:kouakousanguen@gmail.com)

Anderson Kleh TAH : [tahandersonkleh@gmail.com](mailto:tahandersonkleh@gmail.com)

### Trésorière :

Affoué Valery-Aimée TAKI: [takiaimee@gmail.com](mailto:takiaimee@gmail.com)

**Wave et Orange Money:** (+225) 0706862722

## COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangor Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BIELLA Eric Damien**, MR, IRSN-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDOH Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDODiomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appo Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOUNazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **oulai Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANO GOAmed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdou Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie / Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

## **NORMES DE RÉDACTION**

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

### **Le Corpus des manuscrits**

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

### **Exemple :**

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagaté, 2013: 66).

### **La structure des articles**

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

#### **Pour une contribution théorique et fondamentale :**

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

#### **Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :**

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

**N.B :** Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire / de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

### **Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.**

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

### **Références bibliographiques**

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

### **Exemples de références bibliographiques**

**Livre (un auteur)** : HAUHOUOT Asseyopo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364 p.

**Livre (plus d'un auteur)** : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

**Thèse** : GBAYORO Bomiso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

**Article de revue** : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

**Article électronique** : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) [www.resolutionsfundcities.fmt.net](http://www.resolutionsfundcities.fmt.net).

### **N.B :**

**Dans le corps du texte**, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

**Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs**, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

## **SOMMAIRE**

<b>GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE</b>	
KOUAME Konan Simon .....	1-15
<b>LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE</b>	
ANGORA N'gouan Yah Pauline épse ASSAMOI .....	16- 25
<b>IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA</b>	
ABAKAR Ousmane Abdallah .....	26- 40
<b>GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN</b>	
AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand .....	41- 54
<b>L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE</b>	
ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard.....	55-72
<b>LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)</b>	
DÉDÉ Jean Charles .....	73-92
<b>PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO</b>	
SANKARA Yassia .....	93-114
<b>LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE</b>	
Robert Lorimer ZOUKPÉ .....	115-128
<b>INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE À L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS</b>	
BAGAN Dègnon .....	129-151
<b>LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF</b>	

**COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A  
TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR  
ACADEMIC INSTITUTIONS**

DOFFOU N'Cho François ..... 152-166

**LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA  
DÉMOCRATIE EN AFRIQUE**

BONANÉ Rodrigue Paulin ..... 167-184

**L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBBESIEN : UNE ACTUALISATION DE LA  
SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN  
AFRIQUE**

KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra ..... 185-199

**L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE**

Youssouf DIARRASSOUBA ..... 200-209

**GOUVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS :  
POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS  
AFRICAINS**

KOFFI Éric Inespéré ..... 210-229

**INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO :  
PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ETAT ET CONSTRUCTION DE  
L'INSTABILITE SOCIOPOLITIQUE**

ZERBO Armel Tiessouma Théodore ..... 230-247

**LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET  
POLITIQUE**

Moulo Elysée KOUASSI ..... 248-261

**BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE  
IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S *TIES THAT TETHER* ADAMA  
Kangni .....** 262-275

***GOUVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS  
POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE***

Koffi Améssou ADABA et Leonie Rosa BACK ..... 276-301

**L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES  
ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE  
ALKARAKPEY Méyssouun .....** 302-317

<b>LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE</b>	
AMEWU Yawo Agbéko .....	318-331
<b>DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE</b>	
AMOIKN Guy Roland .....	332-346
<b>LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE</b>	
ATTATI Afî .....	347-367
<b>EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES</b>	
BAYILI Piman Alain-Raphaël .....	368-390
<b>CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994</b>	
Mabi BINDITI .....	391-407
<b>REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE</b>	
COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki .....	407-424
<b>DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU</b>	
ESSOH Lohoues Olivier .....	425-444
<b>LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SENEGAL</b>	
FAYE Seynabou .....	445-460
<b>LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROSISME ET</b>	
<b>ACTIVITES ASSIMILEES</b>	
HAROUNA ZAKARI Ibrahim .....	461-478
<b>GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES</b>	
LOMPO Miyemba .....	479-495

<b>REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE</b> MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire .....	496-509
<b>« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ?</b> NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
<b>DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE</b> OUATTARA Baba Hamed .....	532-545
<b>LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIE À LA FIN DU XVIIIIE SIÈCLE</b> OUATTARA Harouna .....	546-560
<b>INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 – 2024</b> RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry .....	561-579
<b>SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE <i>SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS</i></b> SAMÀ François .....	580-595
<b>LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS</b> SANOGO Amed Karamoko .....	596-610
<b>L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES</b> SILUE Nahoua Karim.....	611-628
<b>RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS</b> SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari .....	629- 644
<b>GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION</b> YABOURI Namiyate.....	645-662
<b>LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / ARICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE</b> ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

<b>PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS</b>	
AMADOU ABDOULAHİ Oumar Amadou .....	681-701
<b>LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICAIN : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT</b>	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
<b>LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINSDE LA GOUVERNANCE</b>	
BROU Brou Séraphin .....	720-736
<b>LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !</b>	
PLÉHIA Séa Frédéric .....	737-753
<b>REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA</b>	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
<b>LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)</b>	
ADIKOU Missiagbéto .....	766-786
<b>DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE</b>	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko .....	787-803
<b>GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DEFI ETHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN</b>	
AZAB À BOTO Lydie Christiane .....	804-818
<b>ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN</b>	
BELLO Afissou.....	819-835
<b>LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)</b>	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien .....	836-851
<b>LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i><sup>1</sup> ET <i>LE MALDE TERRE</i><sup>2</sup> D'HENRI DJOMBO</b>	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

<b>L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE</b>	
GALA Bi Gooré Marcellin .....	865-881
<b>LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST</b>	
Dr KAMATE Ismaël .....	882-900
<b>KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE</b>	
Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
<b>L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE</b>	
KONE Seydou.....	919-932
<b>YAMOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIO POLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020</b>	
KOUADIO Kouakou Didié .....	933-948
<b>LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME</b>	
METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ .....	949-960
<b>GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE</b>	
SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
<b>CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS</b>	
TAKI Affoué Valéry-Aimée .....	978-990
<b>LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ?</b>	
TEKETA Afi Maba.....	991-1009
<b>ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÉSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE</b>	
YAO Akpolê Koffi Daniel.....	1010-1022
<b>GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON</b>	Clarissee Maryse MIMBUIH M'ELLA .....
	1023-1037
<b>LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES</b>	

<b>COSMOGONIQUES</b>	
TOUKO Arinte.....	1038-1050
 <b>GOUVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU</b>	
Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac .....	1051-1070
 <b>DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE</b>	
ASSAHON Ahou Anne-Nadège.....	1071-1088
 <b>LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ?</b>	
DAH Nibaoué Édith.....	1089-1101
 <b>STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE</b>	
Alain Messoun ESSOI .....	1102-1123
 <b>FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE</b>	
KOUASSI N'Goh Thomas .....	1124-1137
 <b>APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES</b>	
Joëlle Fabiola NSA NDO .....	1138-1156
 « ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE »	
SAMBO Jean Jonasy Fils .....	1157-1184
 <b>DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER</b>	
YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....	1185-1203
 <b>GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES</b>	
DIALLO Fousseny .....	1204-1231
 <b>AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ</b>	
<i>Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME .....</i>	1232-249

<b>LE GENRE À L'EPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIECLE : QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?</b>	
ABALO Miesso .....	1250-1264
<b>LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?</b>	
BAMAZE N'GANI Essozimina .....	1265-1281

# Gouvernance politique

## **GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE**

**SOME/SOMDA Minimalo Alice**

**Institut des Sciences des Sociétés (INSS)**

**Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST)**

**Ouagadougou/Burkina Faso**

**Ethique, philosophie morale et politique**

### **Résumé**

Aujourd’hui, la question de la gouvernance politique ne peut plus ignorer la problématique de l’inclusion des femmes en Afrique car, pour favoriser le développement durable de ce continent une égalité de genre est capitale. Bien que des progrès aient été réalisés grâce à des initiatives telles que les quotas de genre et l’éducation des filles, les femmes restent sous-représentées dans les institutions politiques et les sphères de pouvoir en Afrique. Cette réflexion met en lumière la manière dont une gouvernance inclusive, sensible aux questions de genre, peut transformer les institutions politiques africaines en des leviers de justice et de développement. Par une analyse critique de la situation socio-politique en Afrique, dans la perspective de la philosophie politique et de l’éthique, une recherche documentaire a permis de proposer une gouvernance politique sensible au genre favorisant une forte implication des femmes dans la gestion des affaires publiques et l’occupation des postes de responsabilités. Les résultats de cette analyse sur la gouvernance politique et le genre sur le continent africain sont axés sur l’accès des femmes aux institutions politiques, les politiques publiques mettant en exergue l’égalité de genre, et les défis structurels freinant une gouvernance inclusive.

**Mots-clés :** Afrique, développement, femme, genre, gouvernance politique.

### **Abstract**

Today, the issue of political governance can no longer ignore the question of women’s inclusion in Africa, as gender equality is essential to foster the continent’s sustainable development. Although progress has been made through initiatives such as gender quotas and girls’ education, women remain underrepresented in political institutions and spheres of power across Africa. This reflection highlights how inclusive governance, attentive to gender issues, can transform

African political institutions into drivers of justice and development. Through a critical analysis of the socio-political situation in Africa from the perspective of political philosophy and ethics, a documentary research approach has been used to propose a gender-sensitive model of political governance that promotes the strong participation of women in public affairs and in positions of responsibility. The findings of this analysis on political governance and gender in Africa focus on women's access to political institutions, public policies that emphasize gender equality, and structural barriers that hinder inclusive governance.

**Keywords:** Africa, development, women, gender, political governance.

## Introduction

L'Afrique contemporaine fait face à des défis multiples et complexes liés à la gestion de ses ressources, à la consolidation de ses institutions démocratiques et à l'intégration de ses sociétés plurielles. Elle traverse une période de transition politique et sociale marquée par une quête croissante de justice, de stabilité institutionnelle et de participation citoyenne. Dans ce contexte, la question de l'inclusion des femmes dans les sphères de gouvernance apparaît comme un défi tant sur le plan démocratique qu'éthique. Malgré les progrès enregistrés en matière de reconnaissance des droits des femmes, leur participation effective aux instances politiques et administratives reste encore limitée. Les avancées notables dans certains pays, telles que l'adoption de lois sur la parité ou l'introduction de quotas électoraux, la participation des femmes à la gouvernance reste souvent formelle, symbolique ou marginale. Ce décalage entre les textes et les pratiques révèle une exclusion structurelle fondée sur des normes patriarcales persistantes, engrangées dans les systèmes sociaux, politiques et culturels africains. Elle nécessite également une attention particulière aux héritages historiques, aux systèmes de pensée traditionnels et aux structures sociales qui perpétuent l'inégalité entre les sexes. La question de l'intégration du genre dans ce processus politique reste donc une préoccupation majeure, d'autant plus que les femmes, malgré leurs rôles importants dans les sociétés africaines, sont souvent exclues des sphères décisionnelles les plus influentes. D'où une réflexion sur l'articulation entre gouvernance et genre qui s'avère impérative pour revisiter des notions fondamentales telles que l'exercice du pouvoir et la citoyenneté active. Il est donc nécessaire d'interroger les fondements de cette gouvernance politique inégalitaire, en adoptant une approche philosophique capable d'agencer les exigences de la justice, de la reconnaissance et de la transformation sociale. Dans cette perspective, la question principale centrale qui se pose est

celle de savoir : comment une gouvernance politique sensible au genre peut-elle contribuer à une véritable inclusion citoyenne en Afrique ? De cette question, il en résulte des questions secondaires qui sont : que révèlent les concepts de gouvernance, de gouvernance politique et de genre sur les rapports de pouvoir entre les sexes ? Dans quelle mesure les obstacles historiques, culturels et sociaux freinent-ils l'engagement politique des femmes en Afrique ? Quelles perspectives éthiques et politiques permettent d'envisager une gouvernance sensible au genre, fondée sur la justice sociale et la pleine participation des femmes à la vie publique ? L'objectif de cette réflexion est de démontrer les mécanismes qui entravent la participation des femmes à la gouvernance et d'identifier les leviers susceptibles de favoriser une transformation sociale et politique durable. Sous l'auspice de la philosophie politique et de l'éthique, une analyse critique permettra de cerner le sujet. C'est pourquoi, l'approche méthodologique repose sur une analyse critique appuyée sur une recherche documentaire. Cela permet d'élucider d'abord les concepts, ensuite d'analyser la complexité de la gouvernance politique en rapport avec le genre et enfin de proposer une gouvernance politique sensible au genre.

## **1. Approche conceptuelle**

La réflexion sur la gouvernance politique et l'égalité de genre en Afrique nécessite une clarification conceptuelle. En effet, les termes mobilisés visent à poser les bases conceptuelles nécessaires pour comprendre les mécanismes d'exclusion des femmes dans les systèmes de gouvernance.

### **1.1. Le concept de gouvernance**

Ce mot réintroduit dans les discours contemporains à partir des années 1990, car pour P. Moreau Defarges, (2003, p. 7), « La notion de gouvernance s'impose comme un concept majeur de l'esprit du temps au début des années 1990. » Il s'est progressivement imposé comme un cadre normatif et analytique permettant de penser les modalités d'exercice du pouvoir au-delà des formes étatiques traditionnelles. Son utilisation s'est étendue à différents domaines économique, politique, environnemental, institutionnel sans pour autant faire l'objet d'une définition univoque. Le concept de gouvernance est un élément central dans l'organisation et la gestion des sociétés humaines. Pour P. Moreau Defarges, (2003, p. 4), « la gouvernance, ce serait justement ce processus d'organisation et d'administration des sociétés humaines, dans le respect et l'épanouissement des diversités ». Cette approche met l'accent sur l'efficacité des institutions publiques, la transparence, la responsabilité, mais aussi sur la performance dans la mise en œuvre des politiques de développement.

Au-delà des définitions technocratiques, la gouvernance est un objet de réflexion philosophique en tant qu'elle interroge la nature du pouvoir, la légitimité des institutions, la participation citoyenne et la finalité de l'organisation politique. Pour F. Fukuyama (2012, p. 487), « la qualité de la gouvernance ne dépend pas directement du caractère démocratique ou non du régime, mais de la capacité de l'État à imposer ses décisions de manière efficace et légitime ». Cette position alimente le débat sur la tension entre efficacité administrative et inclusion démocratique. Dans une perspective postcoloniale, A. Mbembe (2000, p. 72) attire l'attention sur la spécificité africaine de la gouvernance lorsqu'il écrit : « Ce qui est désigné sous le nom de “gouvernance” en Afrique postcoloniale est souvent une pratique composite, faite de bricolages entre formes importées de légalité bureaucratique et logiques autochtones de commandement, de ruse, de redistribution clientéliste et d'autorité rituelle ». Cette remarque souligne que la gouvernance africaine ne peut être comprise uniquement à partir de catégories institutionnelles classiques. Elle doit être pensée comme un espace d'hybridation entre les héritages coloniaux, les dynamiques locales de pouvoir et les normes internationales contemporaines. Dans ce contexte, toute tentative de repenser la gouvernance implique une prise en compte des pratiques politiques informelles, des rationalités sociales endogènes et des formes de légitimation coutumières.

## 1.2. La gouvernance politique

Sous l'angle politique, la gouvernance désigne l'ensemble des mécanismes, institutions et pratiques qui permettent d'encadrer l'exercice du pouvoir et la gestion des affaires publiques c'est-à-dire d'assurer la coordination des actions collectives, la prise de décisions et l'application des politiques publiques. Elle touche aux fondements mêmes de la vie collective : l'autorité, la souveraineté, la participation, la justice, et le rapport entre gouvernants et gouvernés. Mais elle peut engager une réflexion normative sur les formes de gouvernement, les principes de légitimité et les modalités d'inclusion citoyenne. C'est dire qu'elle ne se limite pas uniquement à la gestion des affaires publiques. Elle est traversée par des enjeux éthiques fondamentaux. Elle suppose, selon P. Rosanvallon (2006, p. 50), « une redéfinition du lien entre pouvoir et légitimité dans un cadre démocratique, où le contrôle, la responsabilité et la confiance deviennent les pivots de l'autorité politique ». La gouvernance politique contemporaine est ainsi marquée par l'exigence d'un État responsable, transparent, délibératif, capable d'intégrer la pluralité des voix citoyennes. La gouvernance tient compte de la légitimité du pouvoir parce que le pouvoir politique doit être reconnu comme juste et acceptable par les

citoyens. Elle repose souvent sur des élections libres, des institutions représentatives, et le respect de la Constitution. Elle favorise la participation car les citoyens doivent pouvoir prendre part aux décisions politiques, soit à travers le référendum, les consultations, soit par le biais des élections, des partis politiques.

Elle se fonde sur la transparence et la redevabilité, un État de droit et l'équilibre des pouvoirs. C'est pourquoi, les gouvernants doivent rendre compte de leurs actes, justifier leurs décisions, et accepter les mécanismes de sanction en cas d'abus. La gouvernance politique a l'exigence d'être vertueuse. C'est pourquoi, il est question de bonne gouvernance dans les discours des années 1990. Dans ce sens « la Banque mondiale définit la bonne gouvernance comme étant la manière dont le pouvoir est exercé pour gérer les ressources nationales économiques et sociales consacrées au développement ». (Banque mondiale, 1992, p. 1). La gouvernance politique vise la stabilité institutionnelle et la prévention des conflits, la protection des libertés individuelles et collectives, la promotion de l'inclusion, de l'égalité et du développement durable et la lutte contre la corruption et les dérives autoritaires. Elle révèle la maturité politique d'un État et de sa capacité à construire une société juste, inclusive et durable.

### **1.3. La notion de genre**

Le concept de genre occupe une place centrale dans les sciences sociales contemporaines, en particulier dans les réflexions critiques sur l'organisation politique, les rapports de pouvoir et les dynamiques d'inégalité. En effet, le féminisme de la seconde vague dans les années 1960 à 1980 a fait prendre conscience de la problématique du genre. Ce concept est devenu une préoccupation centrale du féminisme à partir des années 1960 et 1970. Durant cette phase, les mouvements féministes se sont attachés à déconstruire les normes sociales et culturelles entourant le genre, en interrogeant les fonctions et les représentations traditionnellement attribuées aux femmes et aux hommes. Le féminisme qualifié de libéral, alors en plein essor, revendique l'émancipation des femmes. Les militantes de ce courant, appartenant à ce qu'on appelle « le féminisme de la deuxième vague », identifient le patriarcat comme le fondement principal des inégalités entre les sexes. Il a montré que les femmes faisaient face à de nombreuses injustices dans leur vie de tous les jours, que ce soit au travail, en politique, dans la famille ou dans leur vie personnelle. Il a mis en lumière les violences perpétrées par les hommes à l'encontre des femmes, en brisant les silences autour de la maltraitance conjugale et du viol. La formule célèbre « Le privé est politique » résume l'esprit

critique de cette période. La notion de genre a émergence depuis ce temps et permet d'engager des luttes pour l'égalité des sexes et la justice sociale.

Le genre est une construction sociale, culturelle et historique des rôles, identités, statuts et représentations associés aux sexes dans une société donnée contrairement à la notion de « sexe », qui renvoie aux différences biologiques entre hommes et femmes. Pour Nelson et *alii*, (2013, p. 09) :

Le genre ne renvoie pas aux garçons et aux filles, mais à masculin et féminin - c'est-à-dire aux qualités ou caractéristiques que la société attribue à chaque sexe. Les êtres humains naissent de sexe féminin ou masculin, mais apprennent à devenir des femmes et des hommes. Les perceptions de genre sont profondément ancrées, varient considérablement au sein et entre les cultures, et évoluent au fil du temps. Mais dans toutes les cultures, le genre est un des facteurs qui détermine les pouvoirs et les ressources dont disposent les femmes et les hommes.

Le genre est donc un principe d'organisation sociale hiérarchisé, au service de la reproduction de rapports inégalitaires. À ce propos, S. Nelson et *alii*, (2013, p. 09) affirment : « Le genre est un axe central d'organisation des sociétés qui peut influer de manière significative sur la production, la consommation et la distribution. » Ce concept est considéré comme un concept sociologique parce qu'« il exprime les rapports sociaux de sexe, la construction sociale des caractéristiques, valeurs et normes attachées au féminin et au masculin par la culture, l'éducation, les institutions. (S. Chartier et *alii*, 2010, p. 12)

En outre, le genre est aussi utilisé en sciences sociales comme un outil d'analyse des inégalités et injustices liées au sexe et pour penser l'exclusion des femmes dans les structures politiques, économiques et symboliques. S. Chartier et *alii*, (2010, p. 12) diront :

L'analyse de genre permet l'identification et la déconstruction des stéréotypes liés au féminin et au masculin, ainsi que le questionnement des normes sociales et économiques qui conditionnent les rapports entre les sexes (hétérosexualité, patriarcat, domination, productivisme...) et qui contribuent à reproduire les inégalités de genre. Elle permet de mettre en évidence les rapports de pouvoir et les inégalités entre les femmes et les hommes ainsi que leurs répercussions sur l'aptitude et les possibilités de participation au développement des hommes et des femmes. Ce type d'analyse suppose la pleine participation des femmes et des hommes dans l'identification des enjeux, contraintes et opportunités que les femmes et les hommes rencontrent dans un espace donné, et des intérêts et besoins spécifiques aux deux sexes. L'analyse de genre met en évidence les liens qui existent entre les inégalités de genre et les autres formes d'inégalités et de clivages - économiques, sociaux, générationnels, culturels, ethniques, religieux et politiques - au sein des sociétés et entre sociétés, notamment entre le Nord et le Sud. Dès lors, elle s'inscrit dans une approche globale d'analyse critique des rapports sociaux et de transformation sociale.

Par ailleurs, le genre est considéré comme une approche du développement et un outil de transformation sociale. Tout développement doit tenir compte de la contribution de tout être humain sans en créer des inégalités ou injustices de genre. C'est pourquoi,

L'approche de genre vise l'égalité des droits et son application dans les faits eu-égard aux opportunités d'accès et de contrôle des ressources par les femmes et les hommes. Ceci inclut l'égalité entre les sexes dans le domaine de la participation décisionnelle et politique, ainsi que la valorisation et la reconnaissance sociale et économique des rôles et contributions des deux sexes dans les sphères privée et publique. L'approche genre et développement, en visant une société plus juste et plus égalitaire, priviliege un développement centré sur l'humain, des relations égalitaires entre les femmes et les hommes et un développement durable et solidaire. (S. Chartier et alii, 2010, p. 12)

Toute somme, le concept de genre constitue un prisme pour comprendre les mécanismes d'exclusion, les asymétries de pouvoir et les dynamiques sociales. C'est une clé de lecture critique pour déconstruire les institutions et proposer des alternatives éthiques et politiques plus inclusives. Repenser la gouvernance sans intégrer la question du genre reviendrait à ignorer l'une de ses dimensions les plus structurantes : la répartition inégale du pouvoir selon le sexe.

## **2. La problématique de la gouvernance politique et du genre en Afrique**

La gouvernance politique en Afrique demeure marquée par des structures sociales, historiques et symboliques qui limitent l'accès des femmes aux sphères de décision. Si des réformes juridiques et institutionnelles ont été entreprises pour intégrer la dimension de genre, leur mise en œuvre effective se heurte à des résistances profondes, engrangées dans les conceptions traditionnelles du pouvoir, de l'autorité, et des rôles sexués. Certaines dynamiques internes à la condition féminine contribuent à complexifier l'engagement politique des femmes, entre intérieurisation des normes, ambivalences psychologiques et pesanteurs éducatives.

### **2.1. Résistances des conceptions traditionnelles du genre et de la gouvernance en Afrique**

Les systèmes traditionnels africains ont structuré la société sur la base de rôles sexués bien distincts. Dans beaucoup de cultures, les femmes étaient associées à la sphère domestique, privée, à la procréation et aux soins de la famille, tandis que les hommes incarnaient l'autorité politique, la guerre et la chefferie. Cette dichotomie, parfois légitimée par des récits mythiques ou religieux, a installé une répartition inégalitaire du pouvoir. C'est une violence subie par la femme à cause des inégalités et injustices. C. Lowe Morna et S. Tolmay, (2024, p. 135) « La violence envers les femmes en politique (VAWP) est influencée par des facteurs historiques, sociaux et politiques, qui affectent le climat pour les femmes en politique. » La vision structurelle du patriarcat traverse de nombreux systèmes africains, malgré la présence historique de figures féminines d'autorité (reines-mères, prêtresses, femmes de pouvoir économique).

L’Afrique est un continent riche d’une diversité culturelle, historique et politique qui rend complexe toute analyse univoque des rapports de genre et de gouvernance. Toutefois, un trait récurrent dans nombre de sociétés africaines réside dans la résilience de conceptions traditionnelles du genre, dont les effets se font encore sentir aujourd’hui dans les sphères politiques, sociales et religieuses. Ces conceptions, profondément enracinées dans les structures ancestrales, continuent de poser des résistances à l’intégration des femmes dans les processus de gouvernance, malgré les mutations historiques et les luttes féministes contemporaines. Le Haut-commissariat des droits de l’homme des Nations Unies (p. 45, 2014), dans *Les droits des femmes sont des droits de l’Homme*, fait remarquer : « Tout au long de l’histoire, les femmes ont été exclues de la vie politique et des processus de prise de décisions. Les campagnes en faveur de la participation des femmes à la vie publique et politique remontent aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles et se poursuivent de nos jours. » Dans beaucoup de cultures, les femmes étaient associées à la sphère domestique, privée, à la procréation et aux soins de la famille, tandis que les hommes incarnaient l’autorité politique, la guerre et la chefferie. Cette dichotomie, parfois légitimée par des récits mythiques ou religieux, a installé une répartition inégalitaire du pouvoir.

Mais, il y a une position ambivalente des traditions africaines vis-à-vis des femmes dans la gouvernance. Il serait simpliste de dire que les traditions africaines ont systématiquement exclu les femmes du pouvoir. Au contraire, dans certaines sociétés, les femmes occupaient des rôles politiques ou spirituels importants. Par exemple, chez les Akan du Ghana ou les Yoruba du Nigéria, des figures féminines comme les reines-mères ou les prêtresses jouaient un rôle de conseil et de contrôle sur les chefs masculins. De même, chez les mossis du Burkina Faso, il y a des femmes qui sont cheffes traditionnelles telles que Thérèse KABORE dite Napoaka ZIIRE, intronisée en 2007, cheffe traditionnelle du village de Issouka de Koudougou.

Nonobstant cette inclusion fonctionnelle, cela ne doit pas masquer une exclusion structurelle. Dans ce sens, L. Laufer, (2014, p. 121-122), écrit :

Le genre est structurel : il désigne, au niveau macrosocial, « les rapports sociaux » qui structurent l’ensemble des institutions (sociopolitiques, économiques, juridiques, symboliques), la famille, l’école, le monde du travail ; il doit être distingué des « relations sociales », qui, au niveau microsocial, renvoient au fonctionnement concret des interactions entre individus, dans toute leur complexité, où il peut y avoir du jeu et des marges de liberté pour les sujets. Cependant, même ces relations sociales sont influencées par le genre, car le genre agit sur les représentations et sur les pratiques et, en participer, sur les pratiques éducatives.

Dans les sociétés où les femmes exerçaient un pouvoir, celui-ci restait souvent délégué, symbolique ou limité à certaines sphères, notamment religieuses ou communautaires. La colonisation européenne a bouleversé les structures sociales, économiques et politiques africaines. Si elle a ébranlé certaines formes d’organisation ancestrale, elle n’a toutefois pas

transformé fondamentalement les rapports de genre. Au contraire, elle a souvent renforcé la subordination des femmes, en exportant des normes patriarcales occidentales qui ont figé les rôles de genre dans un cadre hiérarchique plus rigide. Cette dynamique a marginalisé les femmes de la sphère publique, notamment dans les structures administratives coloniales où seuls les hommes étaient reconnus comme interlocuteurs valides du pouvoir.

La conséquence fut une double exclusion des femmes : d'une part, par l'érosion de leur rôle traditionnel dans les sphères spirituelles et communautaires ; d'autre part, par leur non-intégration dans les nouvelles structures étatiques imposées par les colonisateurs.

Avec l'expansion des religions révélées comme l'islam et le christianisme s'est installée une autre couche de régulation des rapports de genre. Ces traditions religieuses, en quête d'universalité morale, ont souvent introduit ou renforcé une division sexuée des rôles, en s'appuyant sur des textes sacrés interprétés de manière patriarcale. Ainsi, dans le christianisme, il est évoqué la soumission de la femme à l'homme dans les saintes écritures. De même, dans l'islam, il est véhiculé l'idée que l'homme exerce une autorité sur la femme. Dans la pratique sociale, ces religions ont souvent contribué à renforcer les normes patriarcales, y compris dans la sphère politique.

Par ailleurs, aujourd'hui encore, les représentations héritées de la tradition, de la colonisation et de la religion continuent d'influencer les attitudes vis-à-vis de la participation politique des femmes. La gouvernance en Afrique reste majoritairement masculine, tant dans les institutions formelles que dans les chefferies traditionnelles. Les femmes sont sous-représentées dans les parlements, les conseils municipaux, et rarement consultées dans les processus décisionnels communautaires. C'est dire que la résistance des conceptions traditionnelles du genre et de la gouvernance en Afrique est un phénomène multiforme, nourri à la fois par les dynamiques anciennes, les héritages coloniaux et les interprétations religieuses conservatrices. Il s'agit non pas d'un rejet pur et simple des femmes, mais d'un système complexe de normalisation et de légitimation du pouvoir masculin, qui requiert aujourd'hui des relectures critiques, ancrées dans les réalités africaines elles-mêmes. L. Rouamba et F. Descarries, (2010, p. 99) font observer :

Aujourd'hui encore, les femmes sont peu représentées dans la branche exécutive du pouvoir. Plusieurs travaux, dont l'article de Denise Badini-Folane sur la représentativité féminine dans les gouvernements de 1958 à 1991, nous renseignent sur les multiples obstacles socioculturels, économiques et matériels qui entravent la pleine participation des femmes à la vie politique du pays. Parmi ceux-ci figurent de manière déterminante l'analphabétisme, la pauvreté, le manque de temps qui entraînent la surcharge de travail domestique, l'absence de confiance des femmes en elles-mêmes, la mainmise des conjoints sur la liberté de pensée et d'opinion des femmes, ainsi que la peur de la diffamation ou d'être vilipendées.

La transformation des structures de gouvernance ne peut faire l'économie d'une refonte culturelle et symbolique du rôle des femmes, en articulant tradition, modernité et justice sociale. Toute tentative de repenser la gouvernance en Afrique suppose une déconstruction critique de ces imaginaires patriarcaux.

## **2.2. Complexité de l'engagement politique de la femme**

L'engagement politique des femmes africaines ne dépend pas seulement des conditions structurelles et institutionnelles. Il est aussi traversé par des dynamiques subjectives, culturelles et psychologiques qui rendent leur participation complexe, parfois ambivalente. Trois aspects permettent d'en éclairer la teneur : l'autoflagellation symbolique, le conditionnement socio-culturel, et la fuite de responsabilités.

Par l'autoflagellation, la femme crée les conditions de sa propre souffrance. L'intériorisation des normes patriarcales pousse souvent les femmes à se percevoir comme incompétentes ou illégitimes pour occuper l'espace public. Elles manquent souvent de confiance en elles-mêmes ou elles craignent la charge des responsabilités. Certaines reproduisent, de manière inconsciente, les discours de disqualification qui les ont marginalisées. Cette autocensure prend parfois la forme d'une dévalorisation de soi, d'un manque d'ambition politique, ou d'une crainte du jugement social. Elle constitue un frein important à la transformation des rapports de pouvoir, même en présence de lois favorables à la représentation féminine. Pourtant Martha C. Nussbaum prône la théorie de capabilité pour valoriser chaque personne et lutter contre les injustices. C'est dans ce sens, elle affirme : « L'approche s'attache aux injustices et inégalités sociales enracinées, en particulier aux manques qui tiennent à la discrimination ou à la marginalisation. » (M. C. Nussbaum, 2012, p. 37), donc les femmes doivent saisir l'opportunité de se servir de leurs capacités pour s'imposer et au lieu de s'autoflagellation.

En outre, les femmes subissent un certain conditionnement socio-culturel par l'éducation et la tradition. La socialisation genrée dès le plus jeune âge structure profondément les rôles attendus des filles et des garçons. L'éducation familiale, les discours religieux, les proverbes populaires, les pratiques scolaires participent à la reproduction d'une hiérarchie implicite entre les sexes. Cette conception de l'éducation est sous-tendue par des propos comme le fait observer L. Bibard, (2005, p. 183) :

« Les hommes perdent nécessairement leur dignité d'hommes si les femmes prennent le pouvoir dans la cité. Que les femmes s'occupent des affaires publiques de la cité implique que les hommes y perdent leur humanité. » En Afrique, la femme doit se défaire de la sphère politique

et observer des postures suivantes : la soumission, la modestie, le dévouement, le silence. Le système éducatif, souvent androcentrique, ne valorise ni les figures féminines de leadership, ni l'égalité dans la prise de parole publique.

Au demeurant, dans certains cas, l'engagement politique est perçu par les femmes elles-mêmes comme une activité trop risquée, conflictuelle ou contraire aux rôles traditionnels de mère, d'épouse ou de servante de la communauté. Ce retrait n'est pas uniquement imposé de l'extérieur, il est parfois choisi comme un moyen de préserver sa réputation ou sa tranquillité. Cette stratégie de retrait est alimentée par les violences politiques, les discriminations dans les partis, les surcharges de responsabilités domestiques, et l'absence de soutien institutionnel.

En somme, la problématique du genre en gouvernance politique africaine ne peut être dissociée des résistances historiques, culturelles et psychiques qui structurent l'ordre social. Les traditions patriarcales, le colonialisme, la socialisation genrée et les dynamiques internes de repli ou de doute forment un ensemble complexe d'obstacles à la pleine participation politique des femmes. Il est donc impératif d'aborder la gouvernance sous l'angle de la justice de genre, de la reconnaissance et de la transformation des subjectivités politiques féminines.

### **3. Une gouvernance politique sensible au genre pour une véritable inclusion citoyenne en Afrique**

Dans le contexte africain, la transformation démocratique ne peut se réaliser sans une réforme profonde des rapports sociaux et politiques entre les sexes. La gouvernance politique, trop longtemps pensée dans une logique de pouvoir masculin, centralisé et hiérarchique, tend à marginaliser les femmes, en les reléguant aux périphéries de l'espace public. Promouvoir une gouvernance sensible au genre signifie reconnaître les spécificités sociales, historiques et symboliques de l'exclusion des femmes, et inscrire leur participation dans une dynamique de justice, de solidarité et de transformation sociale. Les apports philosophiques de l'Ubuntu, le rôle des femmes comme actrices de transformation politique et l'exigence éthique d'une gouvernance inclusive peuvent structurer cette perspective.

#### **3.1 L'Ubuntu et la femme dans la gouvernance politique en Afrique**

La philosophie de l'Ubuntu constitue une nécessité éthique pour repenser la gouvernance en Afrique. Cette philosophie peut constituer un socle endogène pour fonder une gouvernance équitable afin de comprendre comment la participation active des femmes transforme les pratiques et les finalités du pouvoir, et d'identifier les principes éthiques à même de dépasser les

logiques d'exclusion et d'invisibilisation. Ce concept d'Ubuntu repose sur l'interdépendance, la dignité partagée et la solidarité. En mettant l'accent sur la communauté, l'en-commun et la co-humanité, l'Ubuntu propose un paradigme éthique alternatif à la rationalité individualiste du pouvoir, et ouvre la voie à une relecture inclusive de la gouvernance. Selon J.-P Sagadou, (2025, p. 10) « Ubuntu est un appel lancé à l'Afrique pour décoloniser nos économies, nos politiques, nos religions et nos cultures afin de créer un nouveau départ pour le continent ». L'Ubuntu, tel que formulé dans les langues bantoues qui signifie « Je suis parce que nous sommes » est repris dans beaucoup de travaux scientifiques. Jean-Paul JOUARY, cité par J-P. Sagadou, (2023, p. 3) dans la Revue Ubuntu, nous fait savoir :

Ubuntu recouvre un ensemble de valeurs traditionnelles à haute teneur philosophique. Bien des intellectuels africains se sont efforcés d'en expliciter le sens. Le mot peut être globalement traduit par l'expression : « Je suis parce que nous sommes », ce qui invite en toutes circonstances à privilégier l'intérêt commun sur celui de sa seule individualité, mais aussi à chercher toujours à s'identifier aux autres, y compris à leurs sentiments hostiles, pour régler sa propre vie.

Il s'agit d'une ontologie relationnelle qui valorise la communauté, la solidarité, la compassion et l'humanité. Appliqué à la gouvernance, l'Ubuntu suppose une ouverture à l'inclusion de toutes les voix, en particulier celles des femmes. La marginalisation des femmes va ainsi à l'encontre de la logique de solidarité qu'incarne l'Ubuntu. Dans ce concept, il y a l'exigence d'une réciprocité des droits, des devoirs et responsabilités.

Dans cette perspective, exclure les femmes du pouvoir revient à trahir les fondements de l'humanité relationnelle africaine. L'Ubuntu peut dès lors être mobilisé comme ressource philosophique pour promouvoir une gouvernance participative, égalitaire et communautaire.

### **3.2 La participation des femmes à la gouvernance comme levier de transformation sociale et politique**

Dans les textes juridiques, dispositifs et instruments légaux, il est clairement reconnu que la femme doit participer à la vie publique et occuper des fonctions de responsabilité comme les hommes. Mais dans la réalité, les Etats africains ne s'obligent pas à respecter l'égalité en droit dans les instances de décision et les postes de responsabilité. Pourtant,

Selon la Déclaration universelle des droits de l'homme, toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays. L'une des premières tâches de la Commission de la condition de la femme a été de rédiger en 1952 la Convention sur les droits politiques de la femme<sup>24</sup>. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes s'appuie sur les conventions précédentes et son article 7 porte sur l'accès des femmes à la prise de décisions dans la vie politique et publique. L'article 7 garantit le droit des femmes à voter à toutes les élections et dans tous les référendums publics et à être éligibles à tous les organismes publiquement élus, le droit de prendre part à l'élaboration de la politique de l'Etat et

à son exécution, d'occuper des emplois publics et d'exercer toutes les fonctions publiques à tous les échelons du gouvernement, et le droit de participer aux organisations et associations non gouvernementales (ONG) s'occupant de la vie publique et politique du pays. L'article 8 enjoint aux États parties de prendre « toutes les mesures appropriées pour que les femmes, dans des conditions d'égalité avec les hommes et sans aucune discrimination, aient la possibilité de représenter leur gouvernement à l'échelon international et de participer aux travaux des organisations internationales. (Haut-commissariat des droits de l'homme des Nations Unies, 2014, pp. 45-46).

L'exclusion ou la sous-représentation des femmes dans les sphères de gouvernance constitue une violation du principe fondamental d'égalité. Leur intégration dans les espaces de pouvoir ne doit donc pas être perçue comme une faveur, mais comme la restauration d'un droit légitime qui est celui de décider collectivement de la vie de la cité, à l'accès à la parole, à la décision et à la capacité d'influencer les politiques. Inclure les femmes dans la gouvernance, c'est donc reconnaître leur humanité politique et leur capacité de jugement, de responsabilité et de leadership. C'est pourquoi pour M. Crampe-Casnabet, (2002, p. 396) « Admettre l'égalité des sexes, la nécessité d'une éducation commune, semble impliquer que soit reconnu aux femmes le droit de participer à la vie politique, le droit à la citoyenneté. » C'est aussi restaurer leur dignité et leur permettre de participer à la construction d'un ordre social où leur expérience est prise en compte. La participation des femmes garantit la pluralité des points de vue, renforce la légitimité des décisions politiques, et contribue à bâtir des institutions plus démocratiques.

Comme le souligne l'Agenda 2030 pour le développement durable (Objectif 5), l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont non seulement des objectifs en soi, mais aussi des préconditions à la justice, à la paix et au développement durable. C'est pourquoi, il faut combattre ce genre de considération qui empêche la femme de s'engager pleinement en politique et dans le processus de développement en Afrique : « S'il faut assumer la féminité en soi, il convient de l'assumer sans l'assumer trop. Le gouvernement des femmes est une catastrophe pour le développement, voire pour la simple existence de la cité. » (L. Bibard, 2005, pp. 182-183).

Cependant, la participation des femmes à la gouvernance ne relève pas seulement d'un principe de justice, mais constitue un levier de transformation sociale et politique. Partout où les femmes ont été impliquées dans la prise de décision, des politiques plus inclusives, sensibles aux besoins des populations vulnérables, ont été mises en œuvre. L'exemple du Rwanda est souvent cité. Depuis la mise en place d'un quota constitutionnel en 2003, les femmes représentent aujourd'hui plus de 60 % des parlementaires. Ce pays a été classé premier au monde pour la représentation féminine au Parlement (Union interparlementaire, 2022). Cette avancée a permis l'adoption de lois sur les violences basées sur le genre, la protection des enfants et la réforme

foncière. La gouvernance sensible au genre suppose la reconnaissance de la compétence politique des femmes à tous les niveaux : local, national et continental. À titre d'exemples au titre de présidente qui ont contribué ou continuer d'œuvrer au rayonnement de leur État : Joyce Hilda Banda, Présidente du Malawi de 2012 à 2014, Ellen Johnson Sirleafa, Présidente du Libéria de 2006 à 2018 qui a stabilisé son pays de l'après-guerre, Sahle-Work Zewde, Présidente de l'Éthiopie de 2018 à 2024, Samia Suluhu Hassan, Présidente de la Tanzanie depuis 2021, Netumbo Nandi-Ndaitwah, Présidente de la Namibie en 2025. Beaucoup d'autres ont été premières ministres ou sont toujours en fonction telles que Robinah Nabbanja en Ouganda. Les femmes peuvent réellement jouer un rôle très important dans la gouvernance politique des États africains. C'est pourquoi,

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing accordent une grande place à la question des femmes aux postes de pouvoir et de prise de décisions. Elle amène les États à s'engager à prendre des mesures concrètes pour garantir aux femmes l'égalité d'accès et la pleine capacité de participer aux structures de pouvoir et de prise de décisions et pour accroître leur capacité de participer à la prise de décisions et à la direction des affaires, conformément aux recommandations précises qui sont faites. (Haut-commissariat des droits de l'homme des Nations Unies, 2014, p. 46).

### **3.3 Promouvoir une gouvernance inclusive au prisme de l'éthique et de la justice sociale**

La gouvernance inclusive ne peut se réduire à des mécanismes juridiques ou des quotas. Elle repose sur une conception éthique du pouvoir, fondée sur la reconnaissance, la redistribution et la participation comme le souhaite N. Fraser, (2005, p. 43) lorsqu'elle écrit : « Ma thèse est que justice aujourd'hui requiert à la fois la redistribution et la reconnaissance. Aucune ne se suffit à elle seule. »

En outre, dans un contexte mondial et africain marqué par les inégalités sociales, les discriminations systémiques, et la méfiance croissante envers les institutions politiques, l'appel à une gouvernance inclusive devient un impératif éthique. Il ne s'agit plus seulement de gérer efficacement les affaires publiques, mais de le faire en respectant les principes moraux fondamentaux tels que la justice, l'équité, la responsabilité, la reconnaissance de l'autre et le respect de la dignité humaine. L'éthique, en ce sens, offre une boussole normative qui oriente la gouvernance vers une vision véritablement humaine et solidaire du pouvoir. Promouvoir une gouvernance inclusive au prisme de l'éthique, c'est donc engager une transformation profonde des finalités, des méthodes et des valeurs qui sous-tendent l'exercice du pouvoir. Les femmes doivent non seulement avoir accès aux postes de décision, mais aussi que leur expérience soit reconnue comme une source de savoir légitime et que les obstacles structurels à leur

participation soient levés (pauvreté, analphabétisme, violence symbolique, etc.). L'inclusion s'inscrit dans une vision morale de la justice sociale car l'éthique exige la reconnaissance de l'autre comme sujet moral et politique. Une gouvernance éthique et inclusive ne se limite pas à inclure quelques figures minoritaires dans des institutions inchangées. L'inclusion suppose une transformation des normes, des pratiques et des structures du pouvoir et constitue une exigence éthique de transformation sociale. Elle devient alors le socle éthique d'un projet de société fondé sur la reconnaissance mutuelle, la solidarité et la responsabilité partagée.

Pour John Rawls, (2009, p. 85)

L'objet premier auquel s'appliquent les principes de la justice sociale est la structure de base de la société, c'est-à-dire l'organisation des institutions sociales majeures en un seul système de coopération. Nous avons vu que ces principes doivent commander l'attribution des droits et des devoirs à l'intérieur de ces mêmes institutions et déterminer la répartition adéquate des avantages et des charges de la vie sociale.

Pour ce faire, une gouvernance sensible au genre devient un impératif moral dans des sociétés où les femmes sont historiquement et structurellement défavorisées.

## Conclusion

La question de la gouvernance politique sensible au genre en Afrique engage une réflexion profonde sur les fondements mêmes de la légitimité, de la justice et de la citoyenneté. Loin de se réduire à une problématique institutionnelle ou statistique, elle révèle les mécanismes historiques, culturels et symboliques qui ont façonné l'exclusion des femmes de la sphère publique. À travers l'analyse des concepts de gouvernance, de pouvoir politique et de genre, il est apparu que les structures patriarcales, aussi bien traditionnelles que postcoloniales, continuent de conditionner l'accès différencié des individus à l'espace décisionnel. Cependant, l'examen critique des résistances culturelles, des dynamiques de marginalisation et des représentations sociales montre aussi que des alternatives sont possibles. En s'appuyant sur les ressources philosophiques endogènes telles que l'Ubuntu, sur les expériences concrètes de participation féminine, et sur les théories contemporaines de la justice sociale, il devient envisageable de concevoir une gouvernance véritablement inclusive. Une telle gouvernance repose non seulement sur la représentation numérique des femmes, mais surtout sur la reconnaissance de leur capacité politique, de leur légitimité éthique, et de leur rôle dans la transformation des institutions. Promouvoir une gouvernance équitable implique donc un changement de paradigme c'est-à-dire passer d'un modèle hiérarchique et masculinisé du pouvoir à une vision relationnelle, solidaire et partagée, où chaque citoyenne et chaque citoyen

est pleinement acteur de la vie publique. C'est à cette condition que les sociétés africaines pourront construire des systèmes politiques plus justes, plus durables et plus fidèles à leurs propres valeurs de communauté, de respect et d'humanité.

## Bibliographie

- BANQUE MONDIALE, 1992, *Gouvernance et développement*, première édition Washington, Banque mondiale, D.C.
- BIBARD Laurent, 2005, *La sagesse et le féminin. Science, politique et religion selon Kojève et Strauss*, Paris, L'Harmattan.
- CHARTIER Sophier et alii, 2010, *Référentiel pour les formatrices et formateurs en genre et développement*, Belgique, Coopération belge au développement.
- Haut-commissariat des droits de l'homme des Nations unies 2014, *Les droits des femmes sont des droits de l'Homme*, New York et Genève, publications des Nations unies.
- CRAMPE-CASNABET Michèle, 2002, « Saisie dans les œuvres philosophies (XVIII<sup>e</sup> siècle) » 2002, in *Histoire des femmes en Occident. III. XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de Nathalie Zemon Davis et Arlette Farge, collection tempus, Paris, Édition Perrin, pp. 367-406.
- DEFARGES Philippe Moreau, 2003, *La gouvernance*, Paris, Presses universitaires de France.
- FRASER Nancy, 2005, *Qu'est-ce que la justice sociale, reconnaissance et redistribution*, trad. par Estelle Ferrarese, Paris, Éditions La découverte.
- LAUFER Laurie, 2014, *Qu'est-ce que le genre*, Paris, Payot et Rivages.
- LOWE Colleen Morna et TOLMAY Susan, 2024, *Participation politique des femmes. Baromètre AFRIQUE*, Deuxième édition, Institut International pour la Démocratie et l'assistance électorale, Stockholm, IDEA International.
- MBEMBE Achille, 2000, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.
- NELSON Sibyl et alii, 2013, *Guide de formation recherche sur le genre et les changements climatiques dans l'agriculture et la sécurité alimentaire pour le développement rural*, Deuxième édition, CCAFS & FAO.
- NUSSBAUM Martha C., 2012, *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?*, trad. par Solalnge Chavel, Paris, Flammarion.
- ROSANVALLON Pierre, 2006 (réédition 2008), *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Éditions du Seuil.
- RAWLS John, 2009, *Théorie de la justice*, trad. par Catherine Audard, Paris, Editions Points.

ROUAMBA Lydia et DESCARRIES Francine, 2010, « Les femmes dans le pouvoir exécutif au Burkina Faso (1957-2009) » in *Femmes et pouvoir politique*, Volume 23, numéro 1, Montréal/Québec, Revue Recherches féministes, p. 99–122.

SAGADOU Jean-Paul, 2025, *Ubuntu et le projet de l'intégration africaine*, Revue Ubuntu, Penser pour l'Afrique, REVUE TRIMESTRIELLE, N°003, Côte d'Ivoire, Bayard Afrique.

SAGADOU Jean-Paul, 2024, *Qu'appelle-t-on Ubuntu ?*, Revue Ubuntu, Penser pour l'Afrique, REVUE TRIMESTRIELLE, N°001, Côte d'Ivoire, Bayard Afrique.

PNUD, 1997, *Gouvernance pour un développement humain durable*, New York, PNUD.